

Modification à la pièce E du Code de procédure du CRDSC

Montréal, 20 juillet 2004

Modification à la pièce E du Code de procédure du CRDSC

Suite aux commentaires reçus de membres de la communauté sportive, le Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada (CRDSC) a modifié les questions 4, 5 et 9 à 12 de la Pièce E de son Code de procédure, soit le formulaire Réponse de l'athlète à la notification de la Règle 7.46 du Programme antidopage.

Le formulaire amélioré est disponible au
[www.adrsportred.ca/tribunal/forms/PI%C8CE_E\(2\).doc](http://www.adrsportred.ca/tribunal/forms/PI%C8CE_E(2).doc)

Le CRDSC est une société sans but lucratif créée par une loi fédérale qui oeuvre indépendamment du gouvernement. Ce centre administre le programme ADRsportRED. Il offre des ressources documentaires ainsi que des liens vers des sites Internet sur la résolution des différends. Lorsque les conflits ne peuvent être évités, le CRDSC présente des options de règlement extrajudiciaire comme la médiation et l'arbitration.

Si vous avez des questions ou des commentaires à propos du Centre de règlement des différends sportifs du Canada, n'hésitez pas à nous faire parvenir un courriel à l'adresse info@adrsportred.ca, à nous appeler aux numéros sans frais 1-866-733-7767 / 1-866-600-6697 ou à communiquer avec nous par télécopieur sans frais au 1-877-733-1246.

Me Julie Duranceau
Coordonnatrice du Centre de ressources et de documentation
Centre de règlement des différends sportifs du Canada
1-866-733-7767 / 514-344-4465 – tél.
514-825-0626 – cell.
1-877-733-1246 / 514-733-1246 – téléc.
jduranceau@adrsportred.ca